



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3412 — Mardi 18 Août 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF 2
A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2009

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2008 » 3 - 4

COURBE DES TAUX 5

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 6

ANNEXE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2009 :

- SICAV BH OBLIGATAIRE
- TUNISO EMIRATIE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE
DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION
DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2009**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2009**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES (suite)

EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE «MEUBLATEX 2008»

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le 23 juin 2009, a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de **10 000 000 dinars** et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission de cet emprunt. Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 23 juin 2009 a décidé d'émettre cet emprunt, et a délégué au Vice-président Directeur Général et au Directeur Général Adjoint le pouvoir de fixer le taux d'intérêt. Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2008»

Montant : 10 000 000 dinars divisés en 100 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de 5,4% l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,4% pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchise.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration de l'emprunt obligataire «MEUBLATEX 2008» est égale à 4,472 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28 août 2009**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **28 août 2009**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28 août 2016**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 août** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28 août 2010**. Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le **28 août 2012**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21 août 2009** au siège d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **28 août 2009**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31 août 2009** avec maintien de la date unique de jouissance. En cas de non-placement intégral de l'émission au **31 août 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **21 août 2009** auprès d'Amen Invest- intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations «MEUBLATEX 2008 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt « MEUBLATEX 2008 » est assorti de la garantie bancaire de la BH pour 1,5 MD (Tranche A), de la BIAT pour un 2 MD (Tranche B), de la BTE pour 1 MD (Tranche C), d'Attijari Bank pour 2 MD (Tranche D), de la BNA pour 1 MD (Tranche E), de la BTL pour 1MD (Tranche F) et de l'ATB pour 1,5 MD (Tranche G) sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations objet du présent emprunt.

A cet effet, les banques garantes assureront chacune pour la tranche qu'elle garantit à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire, le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus.

Cotation en bourse : La Société MEUBLATEX s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «MEUBLATEX 2008» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Société MEUBLATEX s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «MEUBLATEX 2008», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire en Bourse doit porter la mention de la banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **09-660** du **7 août 2009**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 18 AOUT 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,390%		
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,353%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,338%	
TN0008002321	BTCT 52 semaines 02/03/2010		4,286%	
TN0008002347	BTCT 52 semaines 06/04/2010		4,267%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,264%	1 015,275
TN0008002354	BTCT 52 SEMAINES 11/05/2010		4,248%	
TN0008002362	BTCT 52 SEMAINES 08/07/2010	4,217%		
TN0008002370	BTCT 52 SEMAINES 10/08/2010	4,238%		
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"	4,280%		1 000,339
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,325%	1 039,436
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,397%	1 019,117
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,440%	1 061,386
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,477%	1 124,057
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,494%	1 161,387
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,537%	1 116,673
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	4,616%		1 034,694
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,699%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,804%	1 125,028
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,004%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,039%		1 033,746
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,485%	1 126,463

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR LIQUIDATIVE du 17/08/2009	VALEUR LIQUIDATIVE du 18/08/2009	PLUS OU MOINS VALUE DEPUIS LE 31/12/2008	
					EN DINARS	EN %
SICAV OBLIGATAIRES						
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	129,025	129,037	3,477	2,77%
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2009	101,835	101,844	2,235	2,16%
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	100,806	100,815	2,750	2,69%
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	24/03/2009	103,192	103,204	2,475	2,36%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	27/04/2009	102,650	102,662	2,750	2,63%
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	14/04/2009	102,776	102,811	2,687	2,56%
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	25/05/2009	101,587	101,599	2,634	2,55%
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	13/05/2009	101,171	101,181	2,607	2,53%
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	17/04/2009	104,746	104,757	2,779	2,62%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	29/05/2009	102,999	103,011	2,664	2,54%
SANADETT SICAV	AFC	23/04/2009	106,763	106,775	3,156	2,92%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	07/05/2009	101,988	102,022	2,746	2,64%
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	15/05/2009	101,801	101,817	2,625	2,54%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	27/05/2009	104,752	104,764	2,677	2,52%
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	18/05/2009	102,761	102,773	2,600	2,49%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2009	104,687	104,698	2,672	2,52%
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2009	105,113	105,128	2,674	2,51%
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	29/05/2009	103,071	103,081	2,660	2,55%
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	19/03/2009	103,625	103,637	2,688	2,55%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	14/04/2009	102,656	102,687	2,641	2,53%
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	02/06/2009	101,442	101,462	3,177	3,08%
FINA O SICAV	FINACORP	04/05/2009	103,249	103,260	3,330	3,21%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	25/06/2009	102,681	102,691	2,375	2,29%
AL HIFADH SICAV	TSI	15/04/2009	102,915	102,926	2,498	2,46%
POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	-	101,520	101,536	1,536	1,54%
FCP OBLIGATAIRES						
FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	*S.C	** 1,164	1,165	0,025	2,19%
FCP SALAMETT CAP	AFC	*S.C	11,108	11,109	0,276	2,55%
FCP SALAMETT PLUS	AFC	21/04/2009	10,256	10,258	0,254	2,44%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	28/05/2009	** 100,544	100,617	2,687	2,60%
FCP SECURAS	STB Manager	14/05/2009	100,850	100,864	2,064	2,01%
FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	-	103,260	103,272	2,802	2,79%
SICAV MIXTES						
SICAV PLUS	Tunisie Valeurs	*S.C	42,594	42,606	1,115	2,69%
SICAV AMEN	Amen Invest	*S.C	30,903	30,907	0,744	2,47%
SICAV BNA	BNA Capitaux	27/04/2009	86,059	85,769	12,651	17,18%
ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	120,637	121,245	19,682	19,10%
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	29/05/2009	1 195,850	1 199,057	183,580	17,74%
SICAV L'INVESTISSEUR	STB Manager	20/05/2009	69,884	69,738	10,029	16,36%
SICAV PROSPERITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	101,527	101,565	5,528	5,52%
ARABIA SICAV	AFC	23/04/2009	66,447	66,324	9,598	16,61%
SICAV BH PLACEMENT	SIFIB BH	18/05/2009	46,396	46,293	3,287	7,39%
SICAV AVENIR	STB Manager	22/05/2009	54,692	54,598	6,493	13,08%
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	97,667	97,665	4,663	4,92%
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	101,245	101,200	8,102	8,55%
SICAV SECURITY	COFIB Capital Finances	18/05/2009	14,709	14,640	1,707	12,79%
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI Finance	22/05/2009	88,041	88,041	14,027	18,88%
SICAV CROISSANCE	SBT	31/03/2009	227,630	226,652	39,776	20,77%
SICAV OPPORTUNITY	BIAT Asset Management	14/04/2009	109,999	110,003	5,630	5,21%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART Asset Management	29/05/2009	1 685,220	1 682,188	255,778	17,82%
FCP MIXTES						
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS Gestion	-	** 1 838,997	1 841,838	218,939	13,49%
MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 152,256	152,033	12,880	9,14%
MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 139,304	139,155	7,488	5,61%
MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	18/05/2009	** 125,498	125,509	5,948	4,84%
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	*S.C	** 1,778	1,807	0,288	18,96%
FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	*S.C	** 1,534	1,549	0,200	14,83%
MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	18/05/2009	** 8 572,126	8 550,825	678,879	8,60%
FCP IRADETT 20	AFC	21/04/2009	11,275	11,269	0,600	5,47%
FCP IRADETT 50	AFC	21/04/2009	12,024	12,009	0,712	6,16%
FCP IRADETT 100	AFC	21/04/2009	15,100	15,064	2,199	16,83%
FCP IRADETT CEA	AFC	21/04/2009	14,121	14,079	2,457	20,57%
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT Asset Management	14/04/2009	** 114,234	113,951	16,378	16,26%
FCP BNAC PROGRES	BNA Capitaux	16/09/2008	** 116,251	115,556	14,371	14,20%
FCP BNAC CONFIANCE	BNA Capitaux	16/09/2008	** 113,640	113,192	9,157	8,80%
FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	29/05/2009	15,863	15,823	2,908	22,22%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	Alliance Asset Management	-	** 1 119,572	1 121,022	69,813	6,64%
FCP VALEURS SERENITE 2013	Tunisie Valeurs	*S.C	** 6 082,570	6 078,535	743,499	13,94%
AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	28/05/2009	** 112,066	112,046	5,916	5,27%
AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	28/05/2009	** 108,708	108,920	9,675	9,37%
FCP FINA 60	FINACORP	*S.C	** 1 079,056	1 078,443	67,668	6,69%
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	*S.C	123,904	123,382	20,833	20,32%
FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	*S.C	555,159	553,852	84,125	17,91%
FCP KOUNOUZ	TSI	*S.C	** 126,049	126,075	17,234	15,83%
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB Manager	15/05/2009	111,291	110,949	16,001	16,49%
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	*S.C	109,095	108,961	8,637	8,61%
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	*S.C	106,845	106,723	6,367	6,34%
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	*S.C	104,302	104,119	3,735	3,72%
FCP SECURITE	BNA Capitaux	*S.C	** 106,765	106,863	6,540	6,52%
FCP OPTIMA	SIFIB BH	*S.C	** 107,369	107,323	7,510	7,52%
AIRLINES FCP VALEURS CEA	Tunisie Valeurs	*S.C	** 11,585	11,550	1,550	15,50%
FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	*S.C	** 101,252	101,341	1,341	1,34%
FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	-	100,925	100,891	0,891	0,89%
AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	-	** 10,243	10,239	0,239	2,39%
FCP VALEURS QUIETUDE 2014	Tunisie Valeurs	*S.C	** 5 094,731	5 092,672	92,672	1,85%
ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	-	10,067	10,063	0,063	0,63%
MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	-	** 102,032	102,024	2,024	2,02%

* S.C. :SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement *** Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

IMPRIMERIE

**du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Le Président du CMF :

Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE SICAV BH OBLIGATAIRE
ARRETEE AU 30/06/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS
AU 30 juin 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêté au 30 Juin 2009.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2009, établis conformément aux Normes Comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission conformément aux normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat. A ce titre, il est à signaler que nos travaux de vérification ont été limités par le fait que les informations disponibles ne nous permettent pas la vérification du respect de ce ratio concernant les placements en billets de trésorerie et certificats de dépôt.

2 / Le portefeuille titre de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » représente 35,47 % de son actif, ce qui est inférieur au seuil minimum de 50 % prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

3 / La société « SICAV BH OBLIGATAIRE » emploie 36,75 % de son actif en dépôts à terme et liquidités, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 20% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des observations sur la composition de l'actif citées au niveau des points 1 à 3, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2009.

**Le commissaire aux comptes :
CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA**

BILAN
arrêté au 30/06/2009
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	33 308 102	46 031 230	46 439 652
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés				
b - Obligations et Valeurs assimilées		31 260 826	43 665 129	44 235 179
c - Autres Valeurs		2 047 275	2 366 101	2 204 473
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		60 601 877	33 431 519	32 915 209
a - Placements monétaires	3-3	26 091 003	26 350 954	25 033 291
b - Disponibilités		34 510 874	7 080 565	7 881 918
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		93 909 979	79 462 749	79 354 861
PASSIF				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	109 459	85 189	92 597
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	920 952	715 400	596 202
TOTAL PASSIF		1 030 411	800 590	688 799
ACTIF NET				
CP 1 -Capital	3-5	90 977 286	76 944 550	75 259 231
CP 2 - Sommes distribuables		1 902 282	1 717 609	3 406 830
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		145	694	680
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 902 137	1 716 915	3 406 151
ACTIF NET		92 879 568	78 662 159	78 666 062
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		93 909 979	79 462 749	79 354 861

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30/06/2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Note	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/04/2008 au 30/06/2008	Période du 01/01/2008 au 30/06/2008	31/12/2008
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	481	1 075	584	1 117	2 329
a - Dividendes		197	073	796	768	801
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		458	1 027	554	1 057	2 212
c - Revenus des autres valeurs		947	982	889	136	670
		22 250	47 091	29 907	60 633	117
						131
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	609	1 038	350	736	1 489
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 090	2 114	935	1 854	3 819
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	109	205	84	169	349
REVENU NET DES PLACEMENTS		169	343	895	627	249
		981	1 908	850	1 684	3 470
		154	687	454	453	113
<u>PR 3 - Autres produits</u>		2	4	2	5	21
		704	687	630	398	565
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	43	81	35	70	120
		086	788	231	163	320
RESULTAT D'EXPLOITATION		940	1 831	817	1 619	3 371
		771	586	853	689	358
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		22	70	45	97	34
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		760	552	839	226	793
		963	1 902	863	1 716	3 406
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		532	137	692	915	151
		- 22 760	- 70 552	- 45 839	- 97 226	- 34 793
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 7 073	- 14 069	- 42 046	- 77 860	- 194 662
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-	-	-	-
* Frais de négociation		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		933 698	1 817 517	775 807	1 541 830	3 176 696

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 30 / 06 / 2009

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2009 au 30/06/2009	Période du 01/01/2009 au 30/06/2009	Période du 01/04/2008 au 30/06/2008	Période du 01/01/2008 au 30/06/2008	Exercice 2008
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	940	1 831	817	1 619	3 371
	771	586	853	689	358
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 7 073	- 14 069	- 42 046	- 77 860	- 194 662
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	4 473 624	4 473 624	3 154 328	3 154 328	3 154 328
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	41 048	78 261	44 144	68 344	112 721
	752	661	382	081	203
* Capital	40 019	75 942	43 040	66 375	109 840
	700	200	700	400	600
* Régularisation des sommes non distrib.	- 558 363	- 1 056 907	- 514 322	- 782 473	- 1 356 939
* Régularisations des sommes distrib.	1 587	3 376	1 618 004	2 751 154	4 237 542
	415	368			
b - Rachats	36 053	61 392	34 067 579	62 607 896	108 615 982
	368	047			
* Capital	35 539	59 988	33 165 000	60 655 800	105 711 100
	700	800			
* Régularisation des sommes non distrib.	- 496 238	- 835 630	- 396 175	- 713 517	- 1 309 567
* Régularisation des sommes distrib.	1 009	2 238	1 298 753	2 665 614	4 214
	906	877			449
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 455	14 213	7 698	4 123	4 127
	458	507	283	687	589
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	91 424	78 666	70 963	74 538	74 538
	110	062	876	473	473
b - En fin de période	92 879	92 879	78 662	78 662	78 666
	568	568	159	159	062
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>					
a - En début de période	877	763	680	721	721
	886	152	296	857	857
b - En fin de période	922	922	779	779	763
	686	686	053	053	152
VALEUR LIQUIDATIVE	100,662	100,662	100,972	100,972	103,080
AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,79%	4,00%	4,03%	4,09%	4,07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 30 / 06 / 2009

(Unité en Dinars Tunisiens)

1 - Référentiel d'élaboration des états financiers :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Principes comptables appliqués :

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises et non admises à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition, de transaction ou de cotation à un prix différent. Ils sont évalués à la valeur de marché lorsqu'ils ont fait l'objet de transaction ou de cotation à une date récente.

La « SICAV BH OBLIGATAIRE » a procédé le 20 Mai 2005 au changement de la méthode d'évaluation des obligations. Selon la nouvelle méthode, les obligations sont toujours évaluées à leur coût d'acquisition sans tenir compte du cours boursier.

Les placements en Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté du montant de l'amortissement de la décote ou de la prime jusqu'à l'échéance.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3 - Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3 - 1 Note sur le portefeuille - titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 33 308 102 Dinars, contre un solde de

46 031 230

Dinars au 30/06/2008. L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 30 juin 2009 se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2009	% actif net	Notation ou Garantie
Obligations des sociétés		20 521 250,000	20 933 832,684	22,54%	
AFRICA 2003	10.000	400 000,000	418 936,986	0,45%	BH
AIL 2005	10.000	400 000,000	418 235,617	0,45%	BBB+
ATB 2007/1	20.000	1 840 000,000	1 850 236,248	1,99%	BB
ATL 2008/1	5.000	400 000,000	401 823,562	0,43%	BBB
ATL 2006/1	25.000	2 000 000,000	2 004 558,904	2,16%	BBB
ATL 2007/1	25.000	2 000 000,000	2 086 619,178	2,25%	BBB
BH Subordonné 2007	10.000	1 000 000,000	1 027 361,315	1,11%	BH
BIAT 2002	10.000	200 000,000	205 214,598	0,22%	BIAT
BNA 2009	25.000	2 500 000,000	2 525 150,685	2,72%	BNA
BTEI 2004	10.000	400 000,000	400 321,402	0,43%	BTEI
BTKD 2006	20.000	1 200 000,000	1 232 054,794	1,33%	BTKD
CIL 2002/2	2.000	40 000,000	41 893,698	0,05%	BBB
CIL 2003/1	10.000	400 000,000	415 587,946	0,45%	BBB
AMEN BANK subordonné 2008	7.500	712 500,000	716 981,917	0,77%	Amen Bank
G - LEASING 2004/1	5.000	100 000,000	102 701,369	0,11%	BBB
G-LEASING 2003/2	2.500	100 000,000	102 153,425	0,11%	BBB
HOTEL HOURIA 2000	8.000	200 000,000	200 960,000	0,22%	BTL
PANOBOIS 2007	5.000	500 000,000	505 841,096	0,54%	BTE
SKANES BEACH	4.000	160 000,000	160 533,917	0,17%	BTEI/AB
STB 2008/1	5.000	468 750,000	471 821,096	0,51%	STB
STB 2008/2	25.000	2 500 000,000	2 547 369,863	2,74%	STB
STM 2007	12.000	1 200 000,000	1 248 381,369	1,34%	BTE
Tunisie LEASING 2007-1	15.000	1 200 000,000	1 231 798,356	1,33%	BBB+
UNIFACTOR 2005/1	10.000	400 000,000	417 266,850	0,45%	ATB
WIFAK LEASE 2006/1	5.000	200 000,000	200	0,22%	BH

			028,493		
Fonds Commun de créance		2 034 339,20	2 047 275,264	2,20%	
FCC 2 BIAT P2	1.000	1 000 000,000	1 006 120,445	1,08%	AAA.tn
FCC BIAT P1	1.600	634 339,200	638 623,085	0,69%	AAA.tn
FCC BIAT P2	400	400 000,000	402 531,734	0,43%	AAA.tn
Titres émis par le Trésor		10 100,000	10 326 993,743	11,12%	
BTA 6% mars 2012	600	600 000,000	609 643,748	0,66%	ETAT
BTA 7,5% avril 2014	9.500	9 500 000,000	9 717 349,995	10,46%	ETAT

Aucune entrée en portefeuille-titres n'a été enregistrée au cours du 2^{ème} trimestre 2009. Les sorties du portefeuille-titres au cours du 2^{ème} trimestre 2009 concernent les remboursements des obligations des sociétés échus ainsi que les parts de capital des « FCC BIAT P1 » s'élèvent à un total de 8 304 444,900 Dinars.

3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 075 073 Dinars au 30/06/2009 contre

1 117 768 Dinars au

30/06/2008, et se détaillent ainsi :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
-Revenus des obligations	647 729	530 229	1 159 685
- Revenus des BTA	380 253	526 906	1 052 985
- Revenus des FCC (*)	47 091	60 633	117 131
Total	1 075 073	1 117 768	2 329 801

(*) FCC : Fonds Communs de Créances

3-3 Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 26 091 003 Dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au	% actif net	Emetteur	Garantie
		30/06/2009			
Certificat de dépôt	8 000 000	8 055 090	8,67%	BH	BH & BS
Billet de trésorerie HL	3 000 000	2 918 796	3,10%	HL	BH
Billet de trésorerie ML	2 000 000	1 948 505	2,07%	ML	F2
Billet de trésorerie AIL	1 100 000	1 078 355	1,15%	AIL	BTK
Billet de trésorerie ML	2 000 000	1 954 971	2,08%	ML	F2
Billet de trésorerie AIL	1 000 000	971 463	1,04%	AIL	BTL
Billet de trésorerie MOLKA	500 000	481 590	0,54%	Hôtel Molka	BH
Billet de trésorerie ML	1 000 000	960 377	1,03%	ML	F2
Billet de trésorerie ML	1 000 000	976 014	1,04%	ML	F2
Billet de trésorerie ML	2 000 000	1 934 971	2,08%	ML	F2
Billet de trésorerie INOPLAST	1 300 000	1 254 465	1,34%	INOPLAST	BTL
Billet de trésorerie SIH	2 000 000	2 034 956	2,16%	SIH	BH
Billet de trésorerie ST MOURADI	500 000	508 739	0,54%	ST	BH
Billet de trésorerie SIH	1 000 000	1 012 711	1,13%	SIH	BH
	26 400 000	26 091 003	27,98%		

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2009 au 30/06/2009 à 1 038 957 Dinars contre 736 312 Dinars pour la période allant du 01/01/2008 au 30/06/2008 et représente le montant des intérêts courus sur les billets de trésorerie, certificats de dépôts, et comptes à terme :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
Intérêts des comptes à terme	411	124	281
	644	042	810
Intérêts des billets de trésorerie	336	395	757
	217	480	140
Intérêts des certificats de dépôt	291	216	450
	096	790	611
Total	1 038 957	736 312	1 489 561

3-5 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Libellés	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Capital au 1^{er} Janvier		
Montant	75 259 231	71 371 765
Nombre de titres	763 152	721 857

Nombre d'actionnaires	570	533
Souscriptions réalisées		
Montant (nominal)	75 942 200	66 375 400
Régul. Des sommes non distribuables	- 1 056 907	- 782 473
Nombre de titres émis	759 422	663 754
Rachats effectués		
Montant (nominal)	59 988 800	60 655 800
Régul. Des sommes non distribuables	835 630	713 517
Nombre de titres émis	599 888	606 558
Autres effets sur le capital		
Moins valeurs potentielles sur titres	- 14 068	- 77 860
Capital au 30 juin 2009		
Montant	90 977 286	76 944 550
Nombre de titres	922 686	779 053
Nombre d'actionnaires	608	560

3-6 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 109 459 Dinars contre 85 189 Dinars au 30/06/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire à payer	108 874	84 601	91 417
Rémunération du dépositaire à payer	585	588	1 180
Total	109 459	85 189	92 597

3-7 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 920 952 Dinars contre 715 400 Dinars au 30/06/2008 et détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
Jetons de présence	20 076	15 026	7 500
Actionnaires et porteurs de parts	879 828	682 120	558 271
Etat retenues à la source	26	26	26
Honoraires du commissaire aux	12 172	10 604	22 435
Redevances CMF à régler	7 859	6 739	6 974
TVA à payer	-	-	-
TCL à payer	841	735	846
Autres rémunérations	150	150	150
Total	920 952	715 400	596 202

3-8 Charge de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par la « SICAV BH OBLIGATAIRE » Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 205 343 Dinars contre 169 627 Dinars au 30/06/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
Rémunération du gestionnaire	204 758	169 038	348 069
Rémunération du dépositaire	585	588	1 180
Total	205 343	169 627	349 249

3-9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que les rémunérations d'intermédiaires et honoraires, les jetons de présence, la T.C.L. et la rémunération mensuelle du président de conseil. Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2009 à 81 788 Dinars contre 70 163 Dinars au 30/06/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	1er semestre 2009	1er semestre 2008	31/12/2008
Redevances CMF	45 502	37 564	77 349
Honoraires du commissaire aux	11 638	11 703	23 534
Jetons de présence	18 201	15 026	7 500
Rémunération du Président du	1 065	1 059	2 118
T.C.L.	5 214	4 583	9 537
Autres charges	168	228	282
Total	81 788	70 163	120 320

**SITUATION TRIMESTRIELLE DE TUNISO EMIRATIE SICAV
ARRETEE AU 30/06/2009**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ET LES ETATS FINANCIERS
AU 30 juin 2009.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 janvier 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» pour la période allant du premier avril au 30 juin 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 27.739.061, un actif net de D : 27.715.087 et un résultat bénéficiaire de la période de D : 380.685.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «TUNISO EMIRATIE SICAV» comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « TUNISO EMIRATIE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2009, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Le Commissaire aux Comptes
Fayçal DERBEL**

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2009

(Montants exprimés en dinar)

ACTIF	Note	30/06/2009	30/06/2008	31/12/2008
Portefeuille-titres	4	15,319,975	5,441,979	10,062,259
Obligations et valeurs assimilées		14,039,878	4,991,716	9,251,696
Titres OPCVM		1,280,097	450,263	810,563
Placements monétaires et disponibilités		12,399,186	4,043,865	6,564,489
Placements monétaires	5	7,192,351	2,379,669	3,400,234
Disponibilités		5,206,835	1,664,196	3,164,255
Créances d'exploitation	6	19,900	14,174	22,197
TOTAL ACTIF		27,739,061	9,500,018	16,648,945
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	2,313	594	1,228
Autres créditeurs divers	8	21,661	9,137	10,365
TOTAL PASSIF		23,974	9,731	11,593
ACTIF NET				
Capital	13	27,184,432	9,259,611	15,862,075
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		111	84	144
Sommes distribuables de l'exercice en cours		530,544	230,592	775,133
ACTIF NET		27,715,087	9,490,287	16,637,352
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		27,739,061	9,500,018	16,648,945

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinar)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2009	Période du 01/01 au 30/06/2009	Période du 01/04 au 30/06/2008	Période du 01/01 au 30/06/2008	Année 2008
Revenus du portefeuille-titres	9	175,822	330,505	54,229	103,159	293,186
Revenus des obligations et valeurs assimilées		175,781	330,464	54,187	103,117	293,144
Revenus des titres OPCVM	41	41	41	42	42	42
Revenus des placements monétaires	10	64,212	129,796	21,785	26,970	114,529
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		240,034	460,301	76,014	130,129	407,715
Charges de gestion des placements	11	(783)	(1,085)	(313)	(623)	(1,257)
REVENU NET DES PLACEMENTS		239,251	459,216	75,701	129,506	406,458
Autres charges	12	(21,453)	(37,339)	(5,341)	(10,040)	(23,519)
RESULTAT D'EXPLOITATION		217,798	421,877	70,360	119,466	382,939
Régularisation du résultat d'exploitation		97,015	108,667	110,421	111,126	392,194
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		314,813	530,544	180,781	230,592	775,133
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(97,015)	(108,667)	(110,421)	(111,126)	(392,194)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(14,788)	(6,035)	360	370	10,065
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		177,675	177,675	-	-	-
Frais de négociation		-	(118)	-	-	-
RESULTAT DE LA PERIODE		380,685	593,399	70,720	119,836	393,004

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar)

	<i>Période du 01/04 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/01 au 30/06/2009</i>	<i>Période du 01/04 au 30/06/2008</i>	<i>Période 01/01 au 30/06/2008</i>	<i>Année 2008</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	380,685	593,399	70,720	119,836	393,004
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	217,798	421,877	70,360	119,466	382,939
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(14,788)	(6,035)	360	370	10,065
Frais de négociation	177,675	177,675	-	-	-
	-	(118)	-	-	-
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES SUR LE CAPITAL					
Souscriptions	(1,207,884)	(1,207,884)	(319,209)	(319,209)	(319,209)
- Capital	8,173,058	11,692,220	5,508,595	5,745,022	12,618,919
- Régularisation des sommes non distribuables	15,034,116	20,952,513	6,417,467	7,442,133	16,484,409
- Régularisation des sommes distribuables	52,999	54,331	149	150	6,156
Rachats	588,865	909,236	232,430	301,444	669,539
- Capital	(7,241,285)	(9,816,090)	(1,097,828)	(1,900,355)	(4,354,682)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39,083)	(39,919)	(20)	(21)	(1,207)
- Régularisation des sommes distribuables	(222,554)	(367,851)	(43,603)	(98,329)	(185,296)
VARIATION DE L'ACTIF NET	7,345,859	11,077,735	5,260,106	5,545,649	12,692,714
ACTIF NET					
En début de période	20,369,228	16,637,352	4,230,181	3,944,638	3,944,638
En fin de période	27,715,087	27,715,087	9,490,287	9,490,287	16,637,352
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	195,383	161,368	40,115	37,853	37,853
En fin de période	274,661	274,661	94,284	94,284	161,368
VALEUR LIQUIDATIVE TAUX DE RENDEMENT	100.907	100.907	100.656	100.656	103.102
	1.40%	2.53%	1.15%	2.35%	4.70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2009

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2009, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2009 à D : 15.319.975 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2009	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		13,732,302	14,039,878	50.66%
Obligations		7,700,000	7,857,251	28.35%
Emprunt AIL 2009/1	7,000	700,000	712,765	2.57%
Emprunt ATB 2009 ligne A2	15,000	1,500,000	1,506,925	5.44%
Emprunt ATB 2009 ligne B2	10,000	1,000,000	1,005,431	3.63%
Emprunt ATL (taux fixe)	5,000	500,000	524,011	1.89%
Emprunt ATL (taux variable)	5,000	500,000	521,728	1.88%
Emprunt CIL 2008/1	5,000	500,000	521,797	1.88%
Emprunt STB 2008/2	15,000	1,500,000	1,528,422	5.51%
Emprunt Sté touristique El Mouradi	3,000	300,000	312,095	1.13%
Emprunt Tunisie Leasing 2008	7,000	700,000	715,458	2.58%
Emprunt Tunisie Leasing 2009/1	5,000	500,000	508,619	1.84%
Bons du trésor assimilables		5,833,868	5,958,182	21.50%
BTA 10/2013	100	98,300	102,199	0.37%
BTA 05/2022	400	389,200	393,380	1.42%
BTA 02/2015	685	699,728	712,077	2.57%
BTA 07/2017	300	297,810	313,849	1.13%
BTA 05/2022	1,100	1,084,600	1,094,886	3.95%
BTA 07/2017	700	709,730	745,383	2.69%
BTA 07/2017	500	507,750	535,156	1.93%
BTA 05/2022	500	508,250	511,902	1.85%
BTA 05/2022	500	504,000	507,875	1.83%
BTA 05/2022	1,000	1,034,500	1,041,475	3.76%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198,434	224,445	0.81%
BTZC 10/2016	368	198,434	224,445	0.81%
Titres OPCVM		1,272,766	1,280,097	4.62%
Actions des SICAV		1,272,766	1,280,097	4.62%
SICAV AXIS TRESORERIE	10	1,038	1,046	0.00%
SANADETT SICAV	5,600	592,462	594,994	2.15%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6,700	679,266	684,057	2.47%
TOTAL		15,005,068	15,319,975	55.28%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2009 à D : 7.192.351 et se détaille ainsi :

Désignation	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2009	% Actif net
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation	1,957,576	1,984,322	7.16%
BT CIL du 16/03/2009 (pour 730 jours au taux de 5,45%)	1,000,000	1,012,959	3.65%
BT TL du 06/03/2009 (pour 360 jours au taux de 5,6%)	957,576	971,363	3.50%
Comptes à terme	200,000	208,958	0.75%
Placement au 07/08/2010 (au taux de 6,23%)	200,000	208,958	0.75%
Certificats de dépôt	4,996,069	4,999,071	18.04%
Certificat de dépôt BTE au 16/06/2011(au taux de 6,22%)	500,000	501,037	1.81%
Certificat de dépôt BTE au 06/07/2009(au taux de 3,73%)	1,998,344	1,999,172	7.21%
Certificat de dépôt TIJARI au 06/07/2009(au taux de 4,1%)	2,497,725	2,498,862	9.02%
Total	7,153,645	7,192,351	25.95%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève à au 30/06/2009 à D : 19.900 contre D : 14.174 au 30/06/2008 et représente, exclusivement, le montant des intérêts à recevoir au titre des dépôts à vue.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2009 à D : 2.313 contre D : 594 au 30/06/2008 et englobe exclusivement la rémunération du dépositaire.

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2009 à D : 21.661 contre D : 9.137 au 30 juin 2008 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	116	1,630
Redevances du CMF	2,406	656
Rémunération du PDG	4,849	4,782
Rémunération du personnel	8,077	-
Loyer	2,493	996
Etat, taxes et versements assimilés	468	277
Publications et frais divers	745	796
Jetons de présence	1,859	-
Frais de négociation	118	-
Dividendes à payer	530	-
Total	<u>21,661</u>	<u>9,137</u>

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2009 à D : 175.822 contre D : 54.229 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Trimestre 2 2009	Trimestre 2 2008
<u>Revenus des obligations</u>		
- Revenus des obligations	90,011	7,755
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>		
- Intérêts des BTA et BTZC	85,770	46,432
<u>Revenus des OPCVM</u>		
- Dividendes	41	42
TOTAL	175,822	54,229

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2009 au 30/06/2009 à D : 64.212 contre D : 21.785 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 2 2009	Trimestre 2 2008
Intérêts des billets de trésorerie	33,601	2,642
Intérêts des comptes à terme	2,485	2,520
Intérêts sur comptes de dépôt à vue	19,871	14,245
Intérêts des certificats de dépôt	8,255	2,378
TOTAL	64,212	21,785

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2009 à D : 783 contre D : 313 du 01/04 au 30 juin 2008, et représente le montant de la rémunération du dépositaire.

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2009 à D : 21.453 contre D : 5.341 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	1,733	746
Rémunération du CMF	6,808	1,505
Rémunération du PDG	1,461	1,566
Rémunération du personnel	3,916	-
Taxes et versements assimilés	723	191
Loyer	374	373
Publications et frais divers	5,246	960
Jetons de présence	1,192	-
Total	<u>21,453</u>	<u>5,341</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 01 Janvier 2009 au 30 Juin 2009, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2008

Montant	15,862,075
Nombre de titres	161,368
Nombre d'actionnaires	155

Souscriptions réalisées

Montant	20,952,513
Nombre de titres émis	213,154
Nombre d'actionnaires nouveaux	81

Rachats effectués

Montant	(9,816,090)
Nombre de titres rachetés	(99,861)
Nombre d'actionnaires sortants	(35)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6,035)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	177,675
Régularisation des sommes non distribuables	14,412
Frais de négociation	(118)

Capital au 30-06-2009

Montant	27,184,432
Nombre de titres	274,661
Nombre d'actionnaires	201